

**PROCES VERBAL  
De la 10<sup>ème</sup> réunion du  
BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE  
21 juillet 2021**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze (arrivée à la question 6-2), Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Philippe Passot

**POUVOIRS** : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier, Christian Rochet donne pouvoir à isabelle Heurtier

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 21 juillet 2021, datée du 15 juillet 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Madame Isabelle Heurtier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, elle est élue à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 23 juin 2021 est proposé à l'approbation. Isabelle Heurtier ayant été absente à ce dernier, elle s'abstient.

**2. Communications officielles**

**3. Administration générale**

**4. Personnel**

**5. Finances**

5.1. La Maison Pour Tous : transfert de garantie d'emprunt – contrats n°020298A et n°020314A, n°5787064K et n°510327A

En 2017, suite à une renégociation des prêts contractés auprès du Crédit Foncier, la collectivité avait renouvelé sa garantie au profit de l'OPH du Jura concernant 4 emprunts.

Suite à la fusion de l'OPH du Jura, de l'OPH de Saint-Claude et de La Maison Pour Tous au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est nécessaire que la collectivité réitère sa garantie pour les 4 emprunts suivants :

- Prêt Crédit Foncier n°020298A - montant initial : 862 934,94 €  
**Capital restant dû au 1 janvier 2021 : 755 890.35 €**  
Extension des locaux du Foyer d'Accueil Médicalisé de ST-LUPICIN gérés par l'association du Haut de Versac  
Garantie apportée à hauteur de 20% par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude par Délibération N° 27/5-2 du 19 avril 2017

- Prêt Crédit Foncier n°020314A - montant initial : 403 179,85 €  
**Capital restant dû au 1 janvier 2021 : 353 166,54 €**  
Construction de 6 Pavillons à ST-LUPICIN gérés par l'association du Haut de Versac Garantie apportée à hauteur de 20% par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude par Délibération N° 27/5-3 du 19 avril 2017
  
- Prêt Crédit Foncier n°5 787 064 K - montant initial : 612 357,21 €  
**Capital restant dû au 1 janvier 2021 : 128 317,91 €**  
Construction Immeuble « Le Panorama» lieu-dit Chaffardon  
Garantie apportée à hauteur de 100% par la Communauté de Communes Val de Bienne par Délibération N° 16/7 du 11 juin 1998
  
- Prêt Crédit Foncier n°510327A - montant initial : 543 537,50 €  
**Capital restant dû au 1 janvier 2021 : 458 362,09 €**  
Immeuble situé au 5 Rue du Jura à ST-LUPICIN  
Garantie apportée à hauteur de 50% par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude par Délibération N° 27/5-1 du 19 avril 2017,

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de réitérer la garantie de ces 4 emprunts et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## 6. Economie

### 6.1. Boulangerie Gaunet – Septmoncel-Les Molunes : avenant n°5 de prolongation du bail de location

Vu l'avenant au bail de prolongation jusqu'au 30/06/2021, il est nécessaire de le prolonger jusqu'au 31/07/2021.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la prolongation du bail précaire jusqu'au 31 juillet 2021 dans le respect des conditions financières actuelles, à savoir un loyer mensuel de 800 € HT, valide le projet d'avenant et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

### ARRIVÉE DE ANNE-CHRISTINE DONZE

### 6.2. ZA Planchamp – Lavans-Lès-saint-Claude : vente de parcelle

La parcelle cadastrée sous le n°286 de la section AV d'une superficie de 4 829m<sup>2</sup> est la dernière parcelle disponible à la vente sur cette zone. Son prix de vente est de 6 € HT ou de 7.20 € TTC, soit un prix de vente total de 28 974 € HT ou 34 768.80 € TTC.

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a reçu deux demandes d'acquisition :

- La société CR1 peinture

La société est déjà propriétaire d'une parcelle sur la zone artisanale de Chambouille pour la construction d'un local professionnel et commercial d'environ 600m<sup>2</sup>.

Monsieur Cakici souhaite acquérir la parcelle de Planchamp en vue de construire un bâtiment industriel, composé de plusieurs cellules qu'il proposera ensuite à la location.

- La menuiserie Vaudey

Monsieur Vaudey travaille actuellement sur la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude. Cependant, le bâtiment qu'il occupe ne correspond plus aux besoins de l'entreprise et ne permet pas d'envisager une extension.

Il souhaite acquérir la parcelle de la zone artisanale de Planchamp pour construire un nouveau bâtiment répondant à l'ensemble des besoins de l'entreprise. Cette construction permettra également de créer de nouveaux emplois.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la vente de la parcelle à la Menuiserie Vaudey moyennant le prix de 7.20 € le m<sup>2</sup>, TVA sur la marge comprise, soit un prix de 34 768.80 € TVA sur la marge incluse et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.**

## **8. Environnement / SPANC**

### **8.1 SPANC : approbation du nouveau règlement intérieur**

Suite à la dernière délibération tarifaire et en vue de la prochaine campagne de « Contrôle de Bon Fonctionnement », il est nécessaire de procéder à une révision du règlement intérieur en ce qui concerne le chapitre « redevances et paiements » :

- La notion de Pack « Conception/Réalisation », donnant lieu à une redevance SPANC indissociable et payable dès la conception.
- La redevance « Diagnostic initial de réhabilitation » dans le cas d'une visite de « Contrôle de bon fonctionnement » d'une filière d'assainissement autonome qui a été réhabilitée sans avis préalable du SPANC (« Contrôle de Conception »).
- La notion de « déplacement sans intervention » suite à l'absence du propriétaire ou de son représentant.
- L'obligation, pour le propriétaire qui souhaite vendre son habitation, de retourner le formulaire de « mandatement pour vente immobilière » rempli et signé avant toute prise de rendez-vous.
- La possibilité, pour une filière ayant été réhabilitée il y a moins de 5 ans avec « Contrôle de Conception et contrôle de Réalisation » favorables, d'obtenir un « Diagnostic pour vente immobilière » au coût d'un « Contrôle de Bon fonctionnement ».

Le projet de règlement est joint en annexe.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cette modification, valide le nouveau règlement intérieur et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### **8.2 CTE Haut-Jura Saint-Claude : évolution en CRTE**

Une convention-socle préalable à la signature d'un contrat territorial de relance et de transition écologique pour le Pays du Haut-Jura est en cours de rédaction pour une signature entre le Pays du Haut-Jura, l'Etat et la Région.

La construction du CRTE, porté par le Pays du HJ est réalisé par le PNR du HJ, se déroule en deux temps. Le premier temps est celui de la convention-socle, correspondant à un CRTE allégé ; le second temps est celui d'un CRTE finalisé. Cette démarche a pour but de jalonner le processus de construction du CRTE en étapes, tout en engageant rapidement la démarche autour du projet de territoire.

Les CRTE ont pour but d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Ils s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Dans l'article 1.1. **Evolution du CTE vers un CRTE de la convention socle il est écrit que :**

- Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Ecologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département, avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.
- Sur le territoire du Pays du Haut-Jura, la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude travaille à l'élaboration d'un CTE depuis 2020. Si elle est souhaitée, l'évolution de ce CTE vers un CRTE devra faire l'objet d'un commun accord entre les signataires du CTE et ceux du CRTE, avant la signature du CRTE, afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE. Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes devront alors être pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat sera repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE. Le remplacement du CTE par le CRTE prendrait effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

#### **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

Le CRTE entrera en vigueur à la date de sa signature, prévue au deuxième semestre 2021. Le contrat aura une durée de six ans, au terme de laquelle un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Les 3 orientations stratégiques proposés dans l'article 3 de la convention socle reprennent les 6 orientations stratégiques du CTE en cours d'élaboration sur notre communauté de communes.

#### **Article 3 – Les orientations stratégiques**

La présente convention annonce les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire construit en amont.

#### **Orientation 1 : Economie – Diversifier le profil économique du territoire et renforcer les synergies locales**

- Accompagner les mutations industrielles et artisanales, en revalorisant les filières et en adaptant les compétences.  
Exemples : reconversion de friches, aménagement de locaux artisanaux, ouverture de centres de formation en lien avec les savoir-faire historiques locaux, valorisation des produits locaux...
- Conforter la diversification agricole et renforcer les circuits-courts alimentaires.  
Exemples : projet alimentaire territorial, alimentation locale des cantines centrales...
- Assurer une mobilisation durable de la ressource forestière et valoriser son potentiel constructif  
Exemples : bois local dans la construction, mobilier contemporain...
- Favoriser un tourisme durable dans le temps et l'espace

Exemples : promotion du tourisme estival en station de sport d'hiver, montée en qualité des hébergements touristiques, itinérance sur les GTJ, projets d'agrotourisme, aménagement touristique des espaces très fréquentés, entretien et développement des chemins de randonnées...

### **Orientation 2 : Qualité de vie – Garantir l'attractivité et la qualité de vie**

- Revitaliser les fonctions de centralité des bourgs-centres  
Exemples : reconversion de locaux commerciaux, réhabilitation ou renaturation d'espaces publics, effacement de friches urbaines...
- Produire une offre de logements sobre en carbone, performante énergétiquement et en rapport aux parcours résidentiels et aux revenus des ménages  
Exemple : OPAH énergie, SPPEH, lutte contre la vacance, mixité sociale, matériaux bio-sourcés...
- Garantir et coordonner une offre de soins adaptée à la population  
Exemples : création et évolution de maisons de santé ou maisons médicales, projets d'habitat inclusif, contrat local de santé...
- Développer l'offre culturelle, les services et équipements en adéquation avec les besoins de la population  
Exemples : déploiement du réseau France Service, développement de l'accueil petite enfance, entretien et développement des infrastructures sportives...
- Renforcer les mobilités vertueuses et l'accessibilité de l'offre de services et équipements en lien avec les territoires voisins  
Exemples : développement des mobilités douces, coordination des projets de mobilités alternatives autour de BoMAT...

### **Orientation 3 : Transitions énergétique et écologique – S'adapter pour maintenir la variété et la qualité du patrimoine naturel et paysager**

- Poursuivre le développement des énergies renouvelables ou décarbonées  
Exemples : centrales photovoltaïques villageoises, plan d'approvisionnement en bois-énergie, réseau de chaleur...
- Préserver le capital écologique et paysager comme facteur de résilience et d'attractivité  
Exemples : végétalisation des villes et villages, renaturation des cours d'eau et des zones humides, traitement des pollutions, plan de gestion en faveur de la biodiversité...
- Poursuivre les démarches de sensibilisation et mobiliser l'ensemble des parties prenantes en faveur des transitions  
Exemples : appels à projets pédagogiques, animations grand public...
- Connaitre, planifier et coordonner les adaptations nécessaires à la prise en compte du réchauffement climatique  
Exemples : élaboration de documents d'urbanisme, étude de vulnérabilité, action en faveur de la prise en compte des risques naturels, protection des captages d'eau...

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'évolution du CTE de la CCHJSC vers le CRTE porté à l'échelle du Pays du Haut Jura sous réserve que l'ensemble des axes de travail identifié dans le CTE soient repris dans le CRTE et que la liste des projets portés par les communes et la collectivité puissent être intégrés au présent CRTE et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **9. Patrimoine / Bâtiments**

**9.1 MDS de St-Claude : entretien des communs – prestation complémentaire**

Suite à la demande collective en date du 27/04/2021 des locataires de la maison de santé concernant l'entretien des salles de réunion, la société concept services désignée prestataire (délibération bureau communautaire du 17/02/2021) nous a fait parvenir un avenant d'un montant de 129,04 € HT mensuel soit 154.85 € TTC par mois.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'avenant au contrat et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**9.2 Saint-Claude : cession de deux terrains non bâtis – Chemin des Vergers**

Pour rappel, M. De Abreu avait demandé l'acquisition de 2 parcelles Chemin des Vergers pour un montant de 10 000 €. Suite au refus de la collectivité, il fait part d'une nouvelle offre au prix de 18 000 €. Il est rappelé que la superficie de ces 2 parcelles est de 4 289m<sup>2</sup> soit un nouveau prix au m<sup>2</sup> porté à 4.20 € au lieu de 2.33 €.

Les membres du bureau ne retiennent pas cette proposition. Par contre, il est proposé un courrier à destination de M. De Abreu pour une acquisition de ces 2 parcelles pour un montant de 42 000 €.

**9.3 2, rue Bonneville : LHH - bail de location**

Les locaux au R+2 du 2 rue Bonneville à Saint-Claude étant vide depuis le départ de Mission Locale au pôle de services du Tomachon, ceux-ci seront occupés par la société Lee Hecht Harrison, société par action simplifiée dont le siège social est situé au Cœur Défense Tour A 90/102 Avenue du Général De Gaulle CS 70226 92400 COURBEVOIE, représenté par M. Dany WOJTOWICZ en sa qualité de Directeur Financier pour la cellule d'accompagnement CSP MBF pour une durée de 15 mois avec la possibilité de prolongation jusqu'à la fin de leur mission. Il est proposé une gratuité pour le mois de juillet.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le présent bail pour un montant de 1 500 € mensuel hors charges et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**9.4 Parcelles « Aux Perrières » à Cinquétral : prêt à usage au profit de M. Olivier Saudemont**

M. Olivier Saudemont nous fait part de sa demande de reprise du commodat de M. Nicolas Desaunay des parcelles AD 43, 189, 187, 40 et 41 situées à Cinquétral afin d'y accueillir ses deux grands poneys lourds et rustiques de race Fjord. Il pourra y réaliser des travaux de traction animal de type agricole légère sur les cultures maraichères (hersage, désherbage).

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise une mise à disposition de ces parcelles sous la forme d'un prêt à usage ou commodat et ce à titre gratuit à M. Olivier Saudemont du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**10. Tourisme**

**10.1. Activités nordiques : saison nordique 2021/2022 – dates d'ouvertures**

L'ouverture de la saison nordique est prévue le samedi 13 novembre 2021 avec une fermeture le dimanche 03 avril 2022.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les dates proposées et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 10.2. Activités Nordique : tarifs 2021/2022

Comme chaque année, il y a lieu de fixer le prix des redevances de ski nordique.

Il est rappelé que la politique tarifaire des activités nordiques est encadrée pour la partie massif par l'Espace Nordique Jurassien.

La communauté de communes fixe, quant à elle, les tarifs des pass nordiques, des pass séance raquettes et des pass chiens de traîneaux sur l'ensemble du secteur Hautes-Combes.

Les tarifs et conditions proposés sont les suivants :

### I. PASS HAUTES-COMBES

#### 1) CATEGORIES D'AGES

Bambins*	Jeunes	Adultes	Vermeils*
Moins de 6 ans	De 6 ans à 15 ans	De 16 à 75 ans	A partir de 76 ans

\* Gratuit sur présentation d'un justificatif **OBLIGATOIRE**

#### 2) PERIODE DE VENTE

PERIODE	DU	AU
PROMO	15/09/2021	15/11/2021
SAISON	A partir du 16/11/2021	

3) **PASS SAISON** : Toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux. **Validité secteur nordique des Hautes-Combes**. Réciprocité skis aux pieds sur la Station des Rousses et Giron : Départ depuis le secteur des Hautes-Combes et arrivée sur les pistes hors secteur skis aux pieds (La réciprocité n'inclut pas le stationnement sur les parkings hors secteur)

Catégories	PROMO	SAISON	CONDITIONS
Bambin	Gratuit		Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Jeune	28 €	34 €	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Etudiant	50 €	65 €	Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité ( <b>Obligatoire</b> ) – Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Adulte	72 €	85 €	
Vermeil	Gratuit		Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
« Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude »	70 €	80 €	Sur présentation d'un justificatif de – de 3 mois ( <b>Obligatoire</b> ) – Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
<b>FAMILLES</b> : quelle que soit la période, pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille. Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.			

**4) PASS SEANCE ET MULTIJOURNALIERS** : Toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux. **Validité secteur nordique des Hautes-Combes**. Réciprocité skis aux pieds sur la Station des Rousses et Giron : Départ depuis le secteur des Hautes-Combes et arrivée sur les pistes hors secteur skis aux pieds (La réciprocité n'inclut pas le stationnement sur les parkings hors secteur)

a) **Individuels** :

Catégories	Séance	2 jours*	3 jours*	4 jours*	5 jours*	CONDITIONS
Bambin	<b>Gratuit</b>					Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Jeune	<b>5,50 €</b>	<b>9,50 €</b>	<b>14,00 €</b>	<b>18,50 €</b>	<b>22,00 €</b>	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Adulte	<b>8,50 €</b>	<b>15,50 €</b>	<b>22,00 €</b>	<b>28,00 €</b>	<b>34,00 €</b>	
Vermeil	<b>Gratuit</b>					Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
Personne en situation de handicap	<b>3,00 €</b>	<b>6,00 €</b>	<b>9,00 €</b>	<b>12,00 €</b>	<b>15,00 €</b>	Sur présentation de la carte PMR ( <b>Obligatoire</b> )
Carte avantages jeune**	<b>7,00 €</b>					Sur présentation de la carte avantages jeune en cours de validité et de la carte d'identité ( <b>Obligatoire</b> ) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Carte avantages jeune (Coupon)**	<b>Gratuit</b>					Sur présentation de la carte avantages jeune et du coupon en cours de validité et de la carte d'identité ( <b>Obligatoire</b> ) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Etudiant**	<b>7,00 €</b>					Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité ( <b>Obligatoire</b> ) – Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Ambassadeur – Jeune**	<b>4,00 €</b>					Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude ( <b>Obligatoire</b> ) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Ambassadeur – Adulte**	<b>7,00 €</b>					Sur présentation du Pass Saison ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude ( <b>Obligatoire</b> ) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Scolaire**	<b>2,00 €</b>					Jeunes et encadrants : pendant les périodes et le temps scolaire et dans le cadre d'un encadrement pédagogique
Scolaire territoire **	<b>Gratuit</b>					Ecoles, Collèges et Lycées du territoire : pendant les périodes scolaires et dans le cadre d'un encadrement pédagogique

Intempéries / Damage Partiel**	5,00 €					Tarif unique : Uniquement sur décision du Vice-Président en charge du nordique
<b>FAMILLES</b> : Pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille.						
* Jours entiers consécutifs - ** Réduction non cumulable						

**b) Groupes :**

Groupe de 10 pers à 19 pers : - 5%						
Catégories	Séance	2 jours*	3 jours*	4 jours*	5 jours*	CONDITIONS
Jeune	5,20 €	9,00 €	13,30 €	17,60 €	20,90 €	Règlement unique / Non valable sur scolaire et intempéries
Adulte	8,10 €	14,70 €	20,90 €	26,60 €	32,30 €	
Groupe à partir de 20 pers : - 10%						
Jeune	5,00 €	8,60 €	12,60 €	16,70 €	19,80 €	Règlement unique / Non valable sur scolaire et intempéries
Adulte	7,70 €	14,00 €	19,80 €	25,20 €	30,60 €	
* Jours entiers consécutifs						

**5) PASS BALADE** : Raquettes et piétons uniquement. **Validité secteur nordique des Hautes-Combes**. Réciprocité itinéraires GTJ : départ uniquement depuis le secteur des Hautes-Combes (La réciprocité n'inclus pas le stationnement sur les parkings hors secteur) :

**a) Individuels**

Catégories	Séance	2 jours*	3 jours*	CONDITIONS
Bambin	<b>Gratuit</b>			Sur présentation d'un justificatif de l'âge <b>(Obligatoire)</b>
Jeune	2,50 €	4,00 €	6,00 €	Sur présentation d'un justificatif de l'âge <b>(Obligatoire)</b>
Etudiant**	3,00 €			Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité <b>(Obligatoire)</b> – Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Adulte	4,00 €	6,50 €	9,50 €	
Vermeil	<b>Gratuit</b>			Sur présentation d'un justificatif de l'âge <b>(Obligatoire)</b>
Personne en situation de handicap	1,50 €	3,00 €	4,50 €	Sur présentation de la carte PMR
Carte avantages jeune**	3,00 €			Sur présentation de la carte avantages jeune en cours de validité et de la carte d'identité <b>(Obligatoire)</b> - Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
« Ambassadeur » – Jeune**	2,00 €			Sur présentation du Pass Saison « Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude »

				<b>(Obligatoire)</b> - Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
« Ambassadeur » – Adulte**	3,00 €			Sur présentation du Pass Saison « Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude » <b>(Obligatoire)</b> - Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Intempéries / Damage Partiel**	2,00€			Tarif unique : Uniquement sur décision du Vice-Président en charge du nordique
<b>FAMILLES</b> : Pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un parent. La gratuité s'applique uniquement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille. Valable sur tous les types de validités.				
* Jours entiers consécutifs - ** Réduction non cumulable				

**b) Groupe**

Groupe de 10 pers à 19 pers : - 5%				
Catégories	Séance	2 jours*	3 jours*	CONDITIONS
Jeune	2,40 €	3,80 €	5,70 €	Règlement unique / Non valable sur scolaire et intempéries
Adulte	3,80 €	6,20 €	9,00 €	
Groupe à partir de 20 pers : - 10%				
Jeune	2,30 €	3,60 €	5,40 €	Règlement unique / Non valable sur scolaire et intempéries
Adulte	3,60 €	5,90 €	8,60 €	
* Jours entiers consécutifs				

**6) BALADASKI : Convention avec la SAEM SOGESTAR**

**a) Extension séance**

Catégories	Extension Séance	CONDITIONS
Jeune	<b>Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR</b>	Sur présentation d'un Pass Nordique en cours de validité Secteur des Hautes-Combes, Station des Rousses ou Montagnes du Jura. <b>(Obligatoire)</b>
Adulte	<b>Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR</b>	Sur présentation d'un Pass Nordique en cours de validité Secteur des Hautes-Combes, Station des Rousses ou Montagnes du Jura. <b>(Obligatoire)</b>

**b) Option saison**

Catégories	Option Saison	CONDITIONS
Jeune	<b>Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR</b>	Sur présentation ou achat d'un Pass Saison 2020/2021 Secteur des Hautes-Combes ou Station des Rousses <b>(Obligatoire)</b>
Adulte	<b>Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR</b>	Sur présentation ou achat d'un Pass Saison 2020/2021 Secteur des Hautes-Combes ou Station des Rousses <b>(Obligatoire)</b>

**7) FRAIS DIVERS**

**a) Frais d'expédition :**

LETTRE SUIVIE - FRANCE	
Lettre suivie de 1g à 20g	<b>1,50 €</b>
Lettre suivie de 21g à 50g	<b>2,00 €</b>
Lettre suivie de 51g à 100g	<b>3,00 €</b>
Lettre suivie de 101g à 250g	<b>4,50 €</b>
Lettre suivie de 251g à 500g	<b>6,00 €</b>
Lettre suivie de 501g à 1kg	<b>7,00 €</b>

**b) Duplicata :**

Les frais de dossier pour la délivrance d'un duplicata Pass Saison secteur Hautes-Combes : **10€**

**c) Brassard :**

Le produit « Brassard » : **0,50€**

**d) Absence de Pass :**

L'amende forfaitaire pour l'absence de Pass, usage non conforme, périmé ou falsifié constaté par un agent de l'exploitation

Adulte	<b>24€</b>
Jeune	<b>15€</b>

**II. CHIENS DE TRAINEAU : Secteur Hautes-Combes**

Catégories	Séance	2 jours*	Hebdo**	Saison
Chiens Amateur	<b>15.5 €</b>	<b>27 €</b>	<b>77 €</b>	<b>185 €</b>
Chiens Professionnel Baptême (client à bord du traineau)	<b>52 €</b>			<b>350 €</b>
Chiens Professionnel Baptême (client à bord du traineau) + Initiation				<b>700 €</b>

\* Jours entiers consécutifs \*\* 7 jours entiers consécutifs

**III. SALLE DES DOLINES**

La salle hors sac des Dolines est mise à disposition des skieurs/promeneurs du 18 décembre 2021 au 03 avril 2022.

**Tarif accès salle hors sac :**

Salle hors sac	<b>2,00 €</b>
----------------	---------------

L'accès à la salle hors sac est gratuit pour les personnes détentrices d'un Pass en cours de validité.

- **ACTE** les tarifs de l'Esace Nordique Jurassien suivants :

- IV. **NORDIC FRANCE** : validité sur tous les sites adhérents à Nordic France (sauf Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées) et en Suisse Romande (toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux).

1) **CATEGORIES D'AGE**

Jeunes	Adultes
De 6 ans à 16 ans	A partir de 17 ans

2) **DATE DES PERIODES DE VENTE**

PERIODE	DU	AU
PROMO	01/10/2021	15/11/2021
SAISON	A partir du 16/11/2021	

3) **PASS SAISON NATIONAL :**

Catégories	PROMO	SAISON	CONDITIONS
Jeune	65 €	75 €	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Adulte	180 €	210 €	

- V. **PASS MONTAGNES DU JURA** : validité sur tous les domaines nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande.

1) **CATEGORIE D'AGE PASS MONTAGNES DU JURA**

Bambins*	Jeunes	Adultes
Moins de 6 ans	De 6 à 15 ans	A partir de 16 ans

\* Gratuit sur présentation d'un justificatif **OBLIGATOIRE**

2) **PERIODES DE VENTE**

PERIODE	DU	AU
PROMO 1	15/09/2021	15/11/2021
PROMO 2	16/11/2021	17/12/2021
SAISON	A partir du 18/12/2021	

3) **PASS SAISON** : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux

a) **Nordique**

	Catégories	PROMO 1	PROMO 2	SAISON	CONDITIONS
<b>SAISON</b>	Bambin	Gratuit			Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
	Jeune	41 €	46 €		Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
	Adulte	98 €	110 €	120 €	

<b>HEBDO</b>	Bambin			<b>Gratuit</b>	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
	Jeune			<b>30 €</b>	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
	Adulte			<b>46 €</b>	
<b>FAMILLES</b> : quelle que soit la période, pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un parent. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille. Application des tarifs en vigueur au moment de la vente					

b) **Balade**

	Catégories	SAISON	CONDITIONS
<b>SAISON</b>	Bambin	<b>Gratuit</b>	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
	Jeune	<b>20 €</b>	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
	Adulte	<b>43 €</b>	
<b>HEBDO</b>	Bambin	<b>Gratuit</b>	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
	Jeune	<b>10 €</b>	Sur présentation d'un justificatif de l'âge ( <b>Obligatoire</b> )
	Adulte	<b>22 €</b>	
<b>FAMILLES</b> : quelle que soit la période, pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un parent. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille. Application des tarifs en vigueur au moment de la vente			

- **ACTE** les frais de dossier pour la délivrance d'un duplicata Pass Saison Montagnes du Jura à 15 €

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve les tarifs ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.3. Activité Nordique : Espace Nordique Jurassien : convention de gestion 2021/2022

L'Espace Nordique Jurassien (ENJ) répond à la définition de l'article 84 de la loi précitée et fédère les gestionnaires de domaines nordiques du département de l'Ain, du Doubs et du Jura. Dans son rôle d'harmonisation de la redevance, elle est garante des systèmes réciprocaires inter-sites, interdépartementales, inter-massifs.

L'association met en place la redevance Montagnes du Jura (Saison, Hebdo, Nordique, Balade, Adultes, Jeunes), utilisable sur tous les domaines nordiques adhérents à l'ENJ. ENJ distribue aux domaines nordiques la billetterie correspondante. Les gestionnaires de domaines nordiques s'engagent à vendre la redevance Montagnes du Jura en respectant les conditions prévues par l'ENJ. Ces dernières sont fournies aux gestionnaires en même temps que la distribution de la billetterie.

Ladite redevance est vendue par le gestionnaire de domaine nordique dans les mêmes conditions que les autres redevances (nationales, locales...).

La collectivité locale s'engage à utiliser le produit de la redevance conformément aux Article L2333-81, 82 et 83 du Code des Collectivités Territoriales : utilisation du produit de la redevance pour la gestion du domaine nordique.

D'autre part, la collectivité locale s'engage à reverser sous forme de cotisation annuelle à ENJ :

- 5,5 % du produit de la redevance nordique pour la part de 0 à 100 000€
- 5% du produit de la redevance nordique pour la part supérieure à 100 000€

Cette cotisation servira pour les opérations de coordination, de développement, de professionnalisation, de promotion, d'harmonisation des tarifs des redevances, d'aide et de conseil auprès des sites, et de formation du personnel entreprises par ENJ ou Nordic France, en conformité avec l'arrêté de création de la redevance.

Pour information, le chiffre d'affaire de la saison 2020/2021 était de 222 859 € et la cotisation à l'ENJ de la saison 2020/2021 s'élevait à 11 643 €.

Une convention est établie, chaque année, entre l'Espace Nordique Jurassien et la Communauté de Communes pour fixer ces modalités.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre.

#### 10.4. Office de Tourisme : tarifs Guide du Partenariat 2022

Le Guide du Partenariat mis en place par l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude permet d'accompagner les prestataires en leur offrant différentes aides dans un but d'encourager le développement touristique local, d'assurer la promotion touristique de la destination, d'assurer le pilotage de la taxe de séjour qui concerne les hébergeurs du territoire, d'assurer les relations et la communication avec les médias, presse et web, proposer des ateliers.

Dans cet objectif, 3 packs leur sont proposés, un pack essentiel, premium ou Gold qui comprennent différentes formules adaptées aux attentes des partenaires.

Des options sont proposées cette année pour apporter une offre évolutive :

- Gestion fiche Décibelles Data : saisie des informations
- Objet vitrine : présentation des créations dans 3 bureaux d'information sur une durée de 3 mois
- A la rencontre de notre territoire : faire découvrir l'activité sur une ½ journée pendant la saison d'hiver ou d'été dans les points information.

Suivant le nombre de packs achetés, des remises sont consenties.

Pour toute adhésion sur l'année en cours, le pack Gold est offert en geste de bienvenue.

	PACK ESSENTIEL	PACK PREMIUM	PACK GOLD
Hébergeur, restaurateur, Prestataire d'activité	70 €	170 €	270 €
Adhérent A.S.F.	30 €	130 €	230 €
Atelier des Savoir-Faire Musée de l'Abbaye La Fraternelle Musée de la Pipe et du Diamant Musée des Automates	Gratuit	Gratuit	Gratuit

REMISE : pour l'achat de plusieurs Pack :			
2 PACKS	3 PACKS	4 PACKS	5 PACKS
-10%	-15%	-20%	-25%
OPTIONS			
Gestion de fiche Décibelles Data	90 €		
Objet vitrine	25 € / 3 mois		
A la rencontre de notre territoire	30 €		

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide ces tarifs et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 11. Sports

### 11.1. FCSC Rugby Saint-Claude : subvention exceptionnelle

Lors du bureau du 19 mai 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 800 € a été accordée au FCSC Rugby dans le cadre du partenariat engagé entre l'association et la Communauté de Communes.

La pandémie COVID 19 a entraîné des conséquences financières sur le budget du club ne lui permettant pas entre autres de bénéficier des recettes des repas vendus lors des manifestations. Pour rappel, en 2020, le bureau communautaire avait accordé un soutien exceptionnel au FCSC d'un montant de 3 200 € au titre de la solidarité nationale.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) renouvelle son soutien à hauteur de 3 200 € et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 11.2. Restructuration du Stade Edouard Guillon : travaux modificatifs au lot n°3 « Étanchéité » - entreprise SFCA

Sur le projet initial, l'isolation était prévue en plafond avec un plafond coupe-feu. Ce système constructif posait des problèmes de ventilation du plénum. Pour s'affranchir de cette contrainte, il a été décidé de supprimer le plafond coupe-feu et de passer l'isolant en toiture, ce qui engendre :

- Une plus-value de 7 466.64 € HT pour le lot n°3 « Étanchéité »
- Une moins-value de -10 685.52 € HT pour le lot n°7 « Doublage/Cloisons/Peintures/Plafonds ».

Soit une moins-value totale de 3 218.88 € HT sur le montant de l'opération.

Vu l'avis de la CAO en date du 21 juillet 2021, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette fiche modificative et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## 12. Culture

### 12.1. Médiathèque : demande de subvention CNL

Dans le cadre du Plan France Relance initié par le Gouvernement pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, une aide exceptionnelle vise à soutenir l'achat de livres imprimés pour

accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Une demande de subvention a été déposée le 30 avril auprès du Centre national du livre, dans le cadre de ce plan France Relance, via une décision du président.

Le CNL a refusé le dossier en 1<sup>er</sup> session : il demande la transmission d'une délibération actant le budget communautaire consacré à l'acquisition de livres imprimés. Une 2<sup>ème</sup> session est instruite du 16 juin au 31 août.

Le réseau des médiathèques consacrera un budget de 25 000 € à l'acquisition de livres imprimés. Cette somme s'inscrit dans l'enveloppe prévue à l'article 6065 (« Acquisition de livres, CD, DVD... ») du budget prévisionnel voté lors du conseil communautaire du 28 avril 2021.

La subvention espérée dans le cadre du Plan France Relance correspond à 25% du budget consacré aux livres imprimés.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention auprès du CNL, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le budget consacré en 2021 à l'acquisition de livres imprimés, à hauteur de 25000 € et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 12.2. Médiathèque : demande de subvention CTL

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et la DRAC Bourgogne Franche-Comté ont signé un Contrat territoire Lecture en décembre 2020.

Il permet de poursuivre la stratégie de conquête des publics éloignés de la lecture élaborée dans le cadre de l'ouverture de notre médiathèque « Tête de réseau », à Saint-Claude, en 2017.

Le recrutement d'un agent dédié a permis de développer des actions intra muros et extra muros à destination des publics jugés prioritaires : personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes allophones.

De nouveaux partenariats ont pu être établis avec les établissements travaillant avec ces publics spécifiques : Ehpad, clubs du temps libre, Centres sociaux, Institut Médico-Educatif, Centre médico-psychologique, Centre d'accueil des demandeurs d'asile (C.A.D.A.)...

Les facteurs identifiés en 2016 sont toujours d'actualité : non maîtrise de la langue française, éloignement géographique des communes rurales isolées, illettrisme et illettrisme, précarité des habitants des quartiers prioritaires, perte d'autonomie des personnes âgées...

Le financement de ce contrat territoire lecture est assuré à 50% par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et à 50% par la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, à hauteur de 40 000 € annuels.

La DRAC Bourgogne Franche-Comté sollicite une délibération pour formaliser ce contrat.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'engagement de la collectivité dans un Contrat territoire lecture de 3 ans (2020-2022), pour un budget annuel de 40 000 € pris en charge à 50% par Haut-Jura Saint-Claude et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 12.3. Médiathèque : convention JuMeI

La collectivité s'est engagée en 2012 auprès du conseil départemental à contribuer à la mise en place du portail de ressources numériques JuMeI39 (Jura Médiathèque en Ligne), qui permet :

- la mutualisation des catalogues des médiathèques du département : un usager peut emprunter un document qui n'est pas disponible dans le fonds de sa médiathèque auprès d'une autre médiathèque du département. La navette est prise en charge par le Conseil Départemental.

- de proposer des ressources numériques validées chaque année par les bibliothécaires jurassiens : films à la demande (Arte VOD), musique en ligne (Music Me, Naxos...), cours en ligne (code de la route, langues étrangères, bureautique...), presse en ligne (LeKiosk)...
- de proposer un catalogue de titres numériques

Le Conseil Départemental prend en charge les développements techniques du portail.

La Convention signée en 2012 est à renouveler, afin d'intégrer des dispositions relatives au Règlement général sur la protection des données (RGPD). La contribution annuelle de la collectivité est fixée à 0.10 € par habitant : son montant est actualisé chaque année, par le biais d'un avenant.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la nouvelle convention avec le conseil départemental, autorise le Président à signer les avenants à venir et ce sur la durée du mandat et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 12.4. Médiathèque : tarifs

Plusieurs services nécessitent l'actualisation des tarifs de la médiathèque :

- La mise en place du prêt de liseuses (120 € en cas de perte ou de dégradation irrémédiable, 40 € en cas de perte de câble ou de rayures)

Une convention, validée par le bureau communautaire du 16 décembre 2020, est signée par l'utilisateur avant l'emprunt.

- La possibilité technique d'encaisser les ventes des braderies sur le logiciel de prêt en bibliothèque Nanook
- L'uniformisation des frais d'envoi postaux entre les services communautaires. La médiathèque est amenée à expédier par voie postale des ouvrages de bibliothèques spécialisées, pour le compte de ses usagers. Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs d'expéditions que ceux qui ont été votés pour l'Office de tourisme.

Le tarif des affiches éditées lors de l'ouverture du Dôme (4 €) étant rédhibitoire, il est proposé d'appliquer un tarif moins onéreux (1 €).

Désignation	Tarifs
Abonnement annuel famille (au moins deux adultes avec ou sans enfant)	20.00 €
Abonnement annuel adultes + 18 ans imposables	14.00 €
Abonnement annuel adultes + 18 ans non imposables, Etudiants apprentis (sur présentation d'un justificatif) Touristes (abonnement de deux mois)	7.00 €
Abonnement annuel jeunes de 6 à 18 ans	2.00 €
Abonnement annuel enfants de moins de 6 ans et lecteurs consultants	Gratuit
Abonnement carte avantages jeunes	Gratuit
Abonnement annuel Ecoles, Crèches et assistances maternelles, accueils de loisirs, associations et collectivités accueillant des enfants	Gratuit
Abonnement annuel autres associations et collectivités	7.00 €
Reproductions et impressions en noir et blanc	0.20 €
Impressions en couleur	0.80 €
Remplacement pochette et boîtier CD et DVD	1.50 €
Remplacement de tout document perdu ou détérioré (DVD, CD, livres, etc) 30.00 € si le document coûte plus	Prix du document ou 30.00 €

de 30.00 € ou le prix du document	
Indemnité de retard jusqu'au 3 <sup>ème</sup> rappel 0.15 € par jour de retard + 30.00 € de procédure	0.15 € indemnités 30.00 € frais
Remplacement liseuse	120.00 €
Indemnité dégradation liseuse	40.00 €
Carte de prêt	1.50 €
Remplacement clé casier vestiaire	5.00 €
Sacs	5.00 €
Marque-pages	1.00 €
Clé USB	5.00 €
Affiches	1.00 €
Braderie	1.00 € le document
Cours informatique (coût horaire) – minimum de 4 personnes par atelier	4.00 €

EXPEDITION DE DOCUMENTS	
LETTRE SUIVIE - FRANCE	
Lettre suivie de 1g à 20g	
Lettre suivie de 21g à 50g	
Lettre suivie de 51g à 100g	
Lettre suivie de 101g à 250g	
Lettre suivie de 251g à 500g	
Lettre suivie de 501g à 1kg	
COLISSIMO - FRANCE	
Colissimo de 1g à 250g	
Colissimo de 251g à 500g	
Colissimo de 501g à 750g	
Colissimo de 751g à 1kg	
Colissimo de 1.01kg à 2kg	
Colissimo de 2.01kg à 5kg	
Colissimo de 5.01kg à 10kg	

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs du service médiathèque et donne délégation au Président pour créer, modifier ou supprimer ces tarifs par voie de décision.

#### 12.5. Médiathèque : convention d'emprunt de matériel avec le Département du Jura

La Médiathèque départementale du Jura met gracieusement à disposition des bibliothèques du matériel d'animation : raconte tapis, appareils informatiques, expositions thématiques...  
Les bibliothécaires et les bénévoles du réseau Haut-Jura Saint-Claude y ont régulièrement recours.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise le Président à signer les conventions nécessaires pour l'emprunt de ce matériel sur la durée du mandat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 12.6. Médiathèque : convention FINA

Le Festival Inter'Nature du Haut-Jura propose un programme d'animations estivales sur la Ville de Saint-Claude.

Dans ce cadre, l'association a sollicité la mise à disposition gracieuse de l'auditorium du Dôme pour l'organisation de quatre conférences, les mercredis 21 et 25 juillet, 4 et 11 août.

En parallèle, une vingtaine de cadres seront exposés sur les cimaises du Dôme, du 10 juillet au 31 août, en complément des expositions programmées au Caveau des artistes et à la salle Bavoux-Lançon.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise le Président à signer la convention définissant les obligations de chaque partie ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 12.7. Conservatoire : ensembles orchestraux dans les écoles

Le conservatoire a construit pour la rentrée scolaire 2021-2022 plusieurs projets en lien avec l'Education Nationale.

Ceux-ci ont pour objectif de placer la musique au cœur de la vie de classe, fédérer des énergies autour d'un projet commun, créer des liens entre les établissements scolaires et le conservatoire en favorisant la mixité des approches. Ces projets se veulent d'être un véritable outil d'égalité d'accès à la pratique musicale pour des élèves qui n'ont majoritairement jamais été inscrits dans un établissement spécialisé.

Le but est de faire prendre conscience aux élèves qu'ils peuvent être acteurs d'un projet culturel à leur portée, et également faire rentrer la pratique d'un instrument dans les foyers, provoquer un intérêt et une passion.

Les deux projets sont les suivants :

- Projet classe musicale en lien avec l'école élémentaire des Avignonnets autour des cuivres
- Projet d'ensemble musical en lien avec l'école élémentaire Saint-Oyend autour des bois

Ces 2 projets représentent 480.50 heures sur 31 semaines.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 1 abstention) approuve la mise en œuvre de ces projets d'orchestre à l'école pour l'année 2021/2022, approuve l'acquisition d'instruments pour un montant de 41 419.50 € TTC, sollicite l'association Orchestre à l'école pour la prise en charge de ces acquisitions à hauteur de 50%, approuve le projet de convention avec ladite association, sollicite l'aide du Conseil Départemental et de la DRAC pour le financement de cette action et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 13. **Communication**

#### 13.1 Plateforme IntraMuros : adhésion

L'application IntraMutros informe, alerte et fait participer les administrés à la vie locale du territoire. Elle permet de recevoir des alertes directement sur les smartphones. Les habitants peuvent ainsi avoir accès aux journaux des communes, aux événements du bassin de vie et aux points d'intérêts touristiques.

Différents services sont mis à leur disposition : annuaire, signalement d'un problème, sondages, informations relatives aux associations.

Le coût de cette application s'élève à 5 580 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2022. Il est possible de financer cette dépense via France Relance : Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 3 : Guichets territoriaux pour soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique dans les collectivités territoriales.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépense	Montant HT
Adhésion à l'application	5 580 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 580 €</b>

Recettes	Taux	Montant HT
France relance - Transformation numérique des collectivités territoriales	100 %	5 580 €
Total	100 %	5 580 €

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'adhésion à cette application, autorise le dépôt d'une demande de financement au titre de France Relance et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 14. Questions diverses et informations

-----ooOoo-----

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 22h30

Raphaël Perrin  
Président

Isabelle Heurtier  
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, le 22 juillet 2021

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre, sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.